

PREMIER NUMERO: Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne: Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX: A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42. Directeur: ALFRED REBOUX. AGENCE SPECIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Caré-Saint-Etienne, 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C^e, place de la Bourse, 8 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 1^{er} JUILLET 1890

LES TRAVAUX DE LA SESSION PARLEMENTAIRE

A moins de quelque surprise dans l'affaire de quatre contributions directes, on ne prévoit actuellement, au Palais-Bourbon, rien qui puisse empêcher le Parlement d'entrer en vacances le 12 juillet. Les radicaux eux-mêmes étant de cet avis, il semble que la satisfaction devrait être sans mélange sur tous les bancs de la gauche. Et, pourtant, il n'y a pas à s'y tromper, il existe comme une sorte d'inquiétude au centre, parmi les opportunistes et aussi parmi les groupes plus avancés.

On retrouve ce sentiment chez les gens qui n'ont pas la conscience absolument tranquille et qui redoutent, non pas seulement le jugement de l'opinion, mais simplement ce qu'on est convenu de nommer: « Le quand dira-t-on? » C'est qu'en effet il n'est pas un député honnête, au moment de se retrouver parmi ses électeurs auxquels il a prodigué, à la veille des élections du 22 septembre et du 6 octobre derniers, des promesses, soit de faire prévaloir une politique de modération et d'apaisement, soit de laisser de côté les questions de politique pure, pour ne s'occuper que des affaires du pays et de réformes vraiment utiles et pratiques, qui ne sentent le rouge lui monter au front, en parcourant le bilan des travaux de la session, ou, pour parler plus exactement, le néant de ce bilan.

La nouvelle législature est entrée au Palais-Bourbon le 14 octobre dernier, et, à part la quinzaine qui a séparé la session d'affaires de 1889 de la session ordinaire de 1890 et les vacances de Pâques de 1890, elle a siégé, sans interruption, pendant six longs mois.

Son programme était vaste: réforme du règlement; organisation nouvelle du travail parlementaire; révision des tarifs douaniers; réformes dans les conditions du travail national, devant profiter aux patrons comme aux ouvriers; réformes dans la répartition de l'impôt; enfin, équilibre du budget réalisé sans emprunt ni impôts nouveaux; telles étaient les principales questions inscrites au programme parlementaire.

Or, pas une, pas une seule n'a été réalisée, et c'est à peine si trois ou quatre ont été abordées. La Chambre a nommé trois grandes commissions: celle des douanes, de l'organisation du travail et du budget; et puis elle a essayé successivement de remplacer les groupes parlementaires par de grandes commissions ou de réunions plénières, auxquelles étaient conviés tous les membres de la gauche. Elle a échoué sur ces deux derniers points.

Mais ces trois grandes commissions n'ont guère été plus heureuses dans leurs travaux, par cette seule raison que les haines et les discordes de parti ont stérilisé tous les travaux de la Chambre. C'est qu'en effet la principale préoccupation des gauches a été tout d'abord d'invalider tous ses adversaires boulangistes ou conservateurs; invalidations iniques et de parti-pris qui ont soulevé une réprobation générale.

Le gouvernement, de son côté, contrairement à ses engagements, a pris parti, dans ces querelles et toujours, pour se prononcer contre les conservateurs ou pour

se faire pardonner par les radicaux les quelques déclarations d'impartialité qui lui étaient échappées. N'a-t-on pas vu, en effet, M. Tirard revenir sur un premier mouvement favorable à la mise en liberté du duc d'Orléans, puis M. Constans s'efforcer de faire oublier son discours de Périgueux par des laïcisations qui ramènent la France au temps des décrets de néfaste mémoire? Bref, ce cabinet, aujourd'hui présidé par M. de Freycinet, est redevenu ce qu'il était lors du dernier ministère présidé par cet homme d'Etat, le protégé de l'extrême gauche.

Et c'est pour cela que la Chambre, partagée en deux camps, n'a abouti à rien jusqu'à présent et que très-probablement le temps lui manquera, en supposant qu'elle travaille utilement pendant la session d'automne, pour mener à bonne fin, avant le 1^{er} janvier 1891, l'œuvre budgétaire, l'œuvre préparatoire du renouvellement des traités de commerce et la réglementation du travail national.

Le travail des femmes et des enfants

Paris, 30 juin. — M. Plichon, député d'Hazebrouck, vient de déposer, au projet de loi adopté par le Sénat sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels, l'amendement suivant: Article 10. — Rédiger ainsi le paragraphe 3: « Par dérogation spéciale à l'article 4 et en raison de la situation particulière aux exploitations minières: »

Le travail des enfants dans les mines sera permis de jour et nuit, à la condition expresse que les enfants ne soient pas assujettis à plus de huit heures de travail effectif, ni plus de dix heures de présence dans la mine, par vingt-quatre heures. Article 15. — Rédiger ainsi, paragraphe 3: Toutefois, en ce qui concerne les exploitations de mines, minières et carrières, l'application de la loi est exclusivement confiée aux ingénieurs et contrôleurs des mines, qui restent placés sous l'autorité du ministre des travaux publics. »

ARRIVÉE D'EYRAUD EN FRANCE

DÉPART DE SAINT-NAZAIRE. Saint-Nazaire, 30 juin. — Le paquebot transatlantique Lafayette, sur lequel, comme on le sait, se trouvait Eyraud, est arrivé lundi matin à quatre heures. Il a été admis immédiatement à la libre pratique.

Naturellement des reporters ont aussitôt envahi le Lafayette, sur lequel, comme on le sait, se trouvait Eyraud, et protesté vivement contre cette curiosité des journalistes, et leur a même adressé des injures. L'assassin de Gouffé a été transféré directement à la gare, où il a pris le train de 6 heures et demie avec les agents Soudais et Gaillard.

Saint-Nazaire, 30 juin. — Il est six heures précises; on forme le train; Eyraud monte, toujours les menottes aux mains, dans le wagon mixte 30. Il occupe un compartiment de deuxième classe. Eyraud s'installe à droite, Gaillard est en face de lui. Soudais est à l'autre portière. Les stores sont baissées, peu de monde sur le quai.

Le Lafayette qui, d'habitude, met 30 à 34 heures du moment de son arrivée à Santander à celui où il débarque ses passagers à Saint-Nazaire, n'a mis cette fois que dix-huit heures, par suite de l'épidémie du choléra qui l'a empêché de relâcher à Santander.

LE VOYAGE

Nantes, 10 heures. — A l'arrivée du train à Nantes, une foule immense envahit la gare et monte sur les marches-pieds des wagons. Les agents de police sont impuissants. Laval, 11 heures. — Pas d'incident le long du voyage.

Eyraud a déjeuné dans le wagon avec un paquebot fourni par le buffet d'Angers. Menu: jambon et gigot froids, poulet roti, fromage, fruits. Le train ramenant Eyraud arrive à la gare Saint-Lazare à 4 h. 25.

Le Mans, midi 10. — Aussitôt que le train a quitté la gare de Saint-Nazaire, les menottes ont été retirées à Eyraud, qui, très calme, fume une cigarette.

A Nantes, il est pris d'une rage subite, parce qu'il voit plusieurs journalistes qui regardent par les lucarnes qui donnent sur son compartiment; Gaillard lui remet les menottes; il redevient tranquille.

Très peu de monde dans chaque gare pour voir l'assassin de Gouffé. Aucune manifestation à signaler. A Angers, on a apporté au buffet des paniers dans le compartiment du détenu.

Gaillard, Soudais et lui, les mains libres, déjeunent tranquillement. Après le repas, un agent remet les menottes à Eyraud.

Beaucoup de monde à Angers et au Mans, sur les quais, mais les stores sont baissés et la curiosité des assistants est déçue.

L'ARRIVÉE A PARIS

Paris, 30 juin. — Le chef de la sûreté a reçu, à dix heures du matin, de l'inspecteur principal Gaillard, une dépêche datée de Saint-Nazaire, annonçant l'arrivée d'Eyraud, à Paris, ce soir à 4 h. 25.

Toutes les précautions de sûreté pour le transport ont été prises, de concert avec le commissaire spécial de Saint-Nazaire. M. Doppfer a été prévenu de l'arrivée d'Eyraud à Paris, et si l'état de l'inculpé le permet, il sera interrogé tout de suite.

Une dépêche du commissaire spécial de la gare d'Angers, adressée à midi, au chef de la sûreté, annonçant que le train venait de passer en gare de cette ville avec Eyraud, on ne signale aucun incident.

Toutes les précautions ont été prises pour éviter l'affluence des curieux qui pourraient se porter à la gare, où l'assassin de Gouffé, au moment de l'arrivée du prisonnier.

Paris, 30 juin, 5 h. — Eyraud est arrivé à 4 h. 25 à la gare Saint-Lazare, où stationnait une foule énorme de journalistes et de curieux. Il y a eu une véritable boucasse quand il est descendu du wagon, vigoureusement tenu par les bras par les agents Gaillard et Soudais.

Eyraud, très pâle sous son chapeau de paille blanc, est entrainé vers le fond et sort par la porte dérobée. Les agents le font monter rue d'Amsterdam, dans un omnibus de la compagnie de l'Ouest; il est très nerveux.

Les agents ferment la portière brusquement devant la foule qui veut suivre, et la voiture part au galop pour la préfecture de police. On entend quelques cris: « A mort! à l'eau!

CHAMBRE DE DEPUTES

Un député, Eyraud a été enfermé dans la cellule n° 27, qui fut occupée par Pranzini.

GABRIELLE BOMPARD ET EYRAUD

Paris, 30 juin. — Gabrielle Bompard occupait un dépôt la cellule n° 5. Sa satisfaction avait été grande lorsqu'elle avait appris l'arrestation d'Eyraud à la Havane; on lui a dit, aujourd'hui, vers midi, qu'Eyraud serait à Paris dans la soirée et qu'elle serait bientôt confrontée avec lui.

Gabrielle Bompard avait été mise au courant des moyens de défense dont l'assassin de Gouffé doit se servir pour atténuer sa culpabilité. Il prétend, on le sait, qu'il n'a pas tué, mais qu'il a trouvé le cadavre de Gouffé dans la maison de la rue Tronçon-Ducoudray et qu'il l'a mis dans une malle.

La déclaration d'Eyraud fait supposer qu'il y a eu un autre complice dans cette affaire; à cela, Gabrielle Bompard répond: « Je jure qu'Eyraud a assassiné Gouffé dans les circonstances que j'ai racontées, et ce que j'ai dit est la vérité. »

« Quand je me trouverai en sa présence, je me propose de le coller et ce ne sera pas long; une seule étrenne suffira; j'établirai, moi, l'emploi du temps d'Eyraud le jour du crime; je dirai aussi ce qu'il a fait la veille, non seulement heure par heure, mais minute par minute. »

« Est-ce moi qui ai acheté la corde avec laquelle Gouffé a été pendu; et l'étoffe de l'assassin, est-ce moi qui l'ai acheté? »

« C'est lui qui a prémédité l'assassinat; c'est lui qui a tué Gouffé. »

« Lorsque je serai dans le cabinet du juge avec Eyraud, je dirai comment le crime a été commis, et l'assassin c'est Eyraud seul! »

Il y a aussi prochainement de nouvelles constatations et une reconstitution de la scène du crime au rez-de-chaussée de la maison portant le n° 3 de la rue Tronçon-Ducoudray.

A l'intention d'assister à cette reconstitution de la scène de l'assassinat; il reste à définir quelle a été la part de culpabilité ou de complaisance de Remy Laury dans l'assassinat de Gouffé.

Aux diverses stations, la foule est nombreuse. Eyraud, malgré ses menottes, fait des pieds de nez au public.

A Nantes, poussant la plaisanterie un peu loin, l'assassin de Gouffé, et, riant, désigne Soudais d'un signe de tête en disant: « Le voilà! »

L'agent Soudais lui a invité ardemment à se tenir tranquille. Après son déjeuner, à Angers, Eyraud a dormi jusqu'à midi, à l'approche de Paris; il a paru très fatigué, et, affreusement pâle, il s'est affaissé durant toute cette dernière partie du trajet jusqu'à Paris.

Après son déjeuner, à Angers, Eyraud a dormi jusqu'à midi, à l'approche de Paris; il a paru très fatigué, et, affreusement pâle, il s'est affaissé durant toute cette dernière partie du trajet jusqu'à Paris.

Le trajet de la gare Saint-Lazare à la préfecture de police s'est effectué sans incident. M. Doppfer a été prévenu de l'arrivée d'Eyraud à Paris, et si l'état de l'inculpé le permet, il sera interrogé tout de suite.

Une dépêche du commissaire spécial de la gare d'Angers, adressée à midi, au chef de la sûreté, annonçant que le train venait de passer en gare de cette ville avec Eyraud, on ne signale aucun incident.

Toutes les précautions ont été prises pour éviter l'affluence des curieux qui pourraient se porter à la gare, où l'assassin de Gouffé, au moment de l'arrivée du prisonnier.

Paris, 30 juin, 5 h. — Eyraud est arrivé à 4 h. 25 à la gare Saint-Lazare, où stationnait une foule énorme de journalistes et de curieux. Il y a eu une véritable boucasse quand il est descendu du wagon, vigoureusement tenu par les bras par les agents Gaillard et Soudais.

Eyraud, très pâle sous son chapeau de paille blanc, est entrainé vers le fond et sort par la porte dérobée. Les agents le font monter rue d'Amsterdam, dans un omnibus de la compagnie de l'Ouest; il est très nerveux.

Les agents ferment la portière brusquement devant la foule qui veut suivre, et la voiture part au galop pour la préfecture de police. On entend quelques cris: « A mort! à l'eau!

EMPLOI DE LA GLYCERINE

POUR EMPÊCHER LA LAINE DE S'ALTÉRER PAR LA CHALEUR

PAR J. PERZOG. Lorsqu'on expose la laine dans une étuve à l'influence d'un courant d'air sec chauffé aux environs de 110°, elle abandonne aisément toute son huile naturelle. C'est ce qui explique qu'elle est basée l'épreuve du conditionnement. Si l'on porte la fibre à une température notablement supérieure, à 130°, par exemple, elle commence à jaunir et à perdre de sa résistance; enfin, sous l'influence d'une chaleur plus élevée, elle manifeste une altération encore plus prononcée.

Voici une expérience qui nous a donné des résultats intéressants, en ce qu'elle offre le moyen de préserver la laine, dans une certaine mesure, contre les effets destructeurs de la chaleur.

Un fabricant de caoutchouc nous exprimait un jour le regret de ne pouvoir se procurer des tissus de laine supportant, pendant seize heures consécutives, une température de 130° à 140°.

Tous ceux qui l'avaient soumis à cette épreuve s'en étaient trouvés satisfaits. C'est ce principe qui est basé l'épreuve du conditionnement. Si l'on porte la fibre à une température notablement supérieure, à 130°, par exemple, elle commence à jaunir et à perdre de sa résistance; enfin, sous l'influence d'une chaleur plus élevée, elle manifeste une altération encore plus prononcée.

Voici une expérience qui nous a donné des résultats intéressants, en ce qu'elle offre le moyen de préserver la laine, dans une certaine mesure, contre les effets destructeurs de la chaleur.

Un fabricant de caoutchouc nous exprimait un jour le regret de ne pouvoir se procurer des tissus de laine supportant, pendant seize heures consécutives, une température de 130° à 140°.

Tous ceux qui l'avaient soumis à cette épreuve s'en étaient trouvés satisfaits. C'est ce principe qui est basé l'épreuve du conditionnement. Si l'on porte la fibre à une température notablement supérieure, à 130°, par exemple, elle commence à jaunir et à perdre de sa résistance; enfin, sous l'influence d'une chaleur plus élevée, elle manifeste une altération encore plus prononcée.

Voici une expérience qui nous a donné des résultats intéressants, en ce qu'elle offre le moyen de préserver la laine, dans une certaine mesure, contre les effets destructeurs de la chaleur.

Un fabricant de caoutchouc nous exprimait un jour le regret de ne pouvoir se procurer des tissus de laine supportant, pendant seize heures consécutives, une température de 130° à 140°.

Tous ceux qui l'avaient soumis à cette épreuve s'en étaient trouvés satisfaits. C'est ce principe qui est basé l'épreuve du conditionnement. Si l'on porte la fibre à une température notablement supérieure, à 130°, par exemple, elle commence à jaunir et à perdre de sa résistance; enfin, sous l'influence d'une chaleur plus élevée, elle manifeste une altération encore plus prononcée.

Voici une expérience qui nous a donné des résultats intéressants, en ce qu'elle offre le moyen de préserver la laine, dans une certaine mesure, contre les effets destructeurs de la chaleur.

Un fabricant de caoutchouc nous exprimait un jour le regret de ne pouvoir se procurer des tissus de laine supportant, pendant seize heures consécutives, une température de 130° à 140°.

Tous ceux qui l'avaient soumis à cette épreuve s'en étaient trouvés satisfaits. C'est ce principe qui est basé l'épreuve du conditionnement. Si l'on porte la fibre à une température notablement supérieure, à 130°, par exemple, elle commence à jaunir et à perdre de sa résistance; enfin, sous l'influence d'une chaleur plus élevée, elle manifeste une altération encore plus prononcée.

Voici une expérience qui nous a donné des résultats intéressants, en ce qu'elle offre le moyen de préserver la laine, dans une certaine mesure, contre les effets destructeurs de la chaleur.

Un fabricant de caoutchouc nous exprimait un jour le regret de ne pouvoir se procurer des tissus de laine supportant, pendant seize heures consécutives, une température de 130° à 140°.

Tous ceux qui l'avaient soumis à cette épreuve s'en étaient trouvés satisfaits. C'est ce principe qui est basé l'épreuve du conditionnement. Si l'on porte la fibre à une température notablement supérieure, à 130°, par exemple, elle commence à jaunir et à perdre de sa résistance; enfin, sous l'influence d'une chaleur plus élevée, elle manifeste une altération encore plus prononcée.

action préservative: nous voulons parler de la glycérine. En conséquence, les écheveaux de fils furent partagés chacun en trois parties pour former des séries de glycéro-écheveaux.

La première devait être conservée intacte; la seconde était destinée à être chauffée telle qu'elle, dans les conditions indiquées; enfin la troisième devait être chauffée de même, mais après avoir été imprégnée d'une solution de glycérine pure à 10 pour 100.

On chauffa cette solution à 40° environ, pour y maintenir les écheveaux de la troisième série jusqu'à parfaite imbibition. Ces échantillons exprimaient avec soin, furent abandonnés à la dessiccation, à l'air libre.

En tenant compte de la quantité de liquide restant et de celui qui avait été recueilli par expression, il fut établi que la laine avait retenu 13 0/10 de son poids de glycérine.

Or, les échantillons des deuxième et troisième séries ayant été chauffés ensemble en fabrique, on reconnut que tous ceux de la deuxième, quelle que fut la provenance de la laine, étaient brûlés, tandis que tous ceux de la troisième avaient parfaitement résisté. Dans cette expérience, une partie de la glycérine avait dû se volatiliser, mais il en était resté une proportion suffisante pour préserver la fibre, ce qui permettait d'atteindre le but proposé. (Journal des Tissus.)

CHAMBRE DE DEPUTES

Suite de la séance du lundi 30 juin 1890

Présidence de M. Floquet président

Propositions diverses

La Chambre renvoie l'urgence sur la proposition de M. Villebois-Mareuil relative à la falsification des heures des cartes de chemin de fer et de plusieurs de ses collègues ayant pour but de former une association mutuelle, commerciale et départementale contre l'incendie.

Les chemins de fer d'Alsace au Rhône

La Chambre déclare l'urgence sur le projet de loi relatif au rachat par la Compagnie de P.-L.-M. du chemin de fer d'Alsace au Rhône.

M. Desmons. — La Compagnie P.-L.-M. offre cinq cent mille francs pour prix de rachat; ce prix est trop dérisoire.

Au nom des intérêts des obligataires, je demande à la Chambre de rejeter le projet de loi et de mettre sous séquestre, pendant un an, la ligne d'Alsace au Rhône, afin de lui permettre de se reconstituer sur de nouvelles bases. (Très bien! sur quelques bancs.)

M. C. Pelletan. — Sur bien des points, je partage l'opinion de M. Desmons. La ligne d'Alsace au Rhône est ruinée et épuisée (exclamations) pour avoir rendu des services à toute la région du midi en essayant de lutter contre la puissante compagnie P.-L.-M. Le monde reconnaît le mal qui a été fait aux malheureux actionnaires.

Le remède que propose M. Desmons achèverait de ruiner les obligataires et de ruiner les actionnaires. C'est pour cela que la commission des chemins de fer a donné son assentiment au projet de loi, quelque regrettable qu'il soit.

La commission demande que la compagnie P.-L.-M. soit obligée de traiter les employés de la Compagnie d'Alsace comme ses propres employés.

M. le ministre des Travaux publics. — (Très bien.) Le projet de résolution présenté par M. Desmons n'est pas adopté.

La Chambre décide de passer à la discussion des articles du projet de loi, qui est adopté à mains levées.

L'assistance médicale gratuite

La Chambre renvoie le projet de loi sur l'assistance médicale gratuite à la commission déjà nommée et chargée d'examiner la proposition de M. Dejean de Verdun sur le même objet.

La commission est portée de onze à vingt-deux membres.

Les vins de raisins secs. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion: 1^o Du projet de loi concernant la fabrication et l'importation des vins de raisins secs, et 2^o de la proposition de loi de M. Jamin et plusieurs de ses collègues, tendant à frapper d'un droit la fabrication des vins de raisins secs.

M. Dovellet, ministre de l'Agriculture. — Ce n'est pas sans embarras que j'abandonne cette discussion, car je sens que le débat est épuisé.

Il est pourtant nécessaire que le gouvernement fasse connaître son opinion; toutes les branches de la production nationale ont droit à la sollicitude des pouvoirs publics.

Après ce qui a été fait en faveur d'autres produits agricoles, la viticulture ne peut être laissée de côté. (Très bien, très bien.)

On sait qu'il y a eu des pertes causées par le phylloxera. Les conditions actuelles du marché sont défavorables; le législateur de 1881, en autorisant l'introduction des vins étrangers à quinze degrés, a créé une situation très fâcheuse pour les vins français, mais

CHAMBRE DE DEPUTES

Séance du mardi 1^{er} juillet 1890

Présidence de M. Floquet président

LE CRÉDIT FONCIER

Avant la séance

Bien avant l'ouverture de la séance une grande animation règne dans les allées. Les députés arrivent par groupes s'entretenant des incidents que vont provoquer les interpellations annoncées sur le Crédit foncier.

Le public ordinaire des tribunes est fidèle à son poste. Beaucoup de dames en toilettes claires malgré le temps gris.

L'entrée de M. Christophle excite un mouvement de curiosité des plus vifs. De tous côtés les journalistes se précipitent pour interviewer le ministre. M. de Laramelle a déposé une interpellation (Mouvement).

M. le Président. — M. Laur demande à interpellier sur les conséquences et les responsabilités dans l'affaire du Crédit foncier, ainsi que sur la situation qui en résulte pour le ministère des finances.

M. le Président. — La parole est à M. Laur. M. Laur. — Je cède la parole à M. de Laramelle.

M. de Laramelle. — Si le ministre des finances avait ordonné une enquête après avoir reçu la lettre de M. Lévêque, tout se serait passé administrativement.

M. le Président. — M. Laur demande à interpellier sur les conséquences et les responsabilités dans l'affaire du Crédit foncier, ainsi que sur la situation qui en résulte pour le ministère des finances.

c'est surtout la fabrication des vins de raisins secs qui a pris une extension redoutable. Le vigneron supporte des impôts beaucoup plus élevés que les deux autres vins redoutables, pour chaque hectolitre, le fabricant de vins de raisins secs.

Il a ainsi à payer des frais de transport plus considérables. En lisant le droit à trois francs, on assurément le vigneron supporte des impôts beaucoup plus élevés que les deux autres vins redoutables, pour chaque hectolitre, le fabricant de vins de raisins secs.

Il a ainsi à payer des frais de transport plus considérables. En lisant le droit à trois francs, on assurément le vigneron supporte des impôts beaucoup plus élevés que les deux autres vins redoutables, pour chaque hectolitre, le fabricant de vins de raisins secs.

Il a ainsi à payer des frais de transport plus considérables. En lisant le droit à trois francs, on assurément le vigneron supporte des impôts beaucoup plus élevés que les deux autres vins redoutables, pour chaque hectolitre, le fabricant de vins de raisins secs.

Il a ainsi à payer des frais de transport plus considérables. En lisant le droit à trois francs, on assurément le vigneron supporte des impôts beaucoup plus élevés que les deux autres vins redoutables, pour chaque hectolitre, le fabricant de vins de raisins secs.

Il a ainsi à payer des frais de transport plus considérables. En lisant le droit à trois francs, on assurément le vigneron supporte des impôts beaucoup plus élevés que les deux autres vins redoutables, pour chaque hectolitre, le fabricant de vins de raisins secs.

Il a ainsi à payer des frais de transport plus considérables. En lisant le droit à trois francs, on assurément le vigneron supporte des impôts beaucoup plus élevés que les deux autres vins redoutables, pour chaque hectolitre, le fabricant de vins de raisins secs.

Il a ainsi à payer des frais de transport plus considérables. En lisant le droit à trois francs, on assurément le vigneron supporte des impôts beaucoup plus élevés que les deux autres vins redoutables, pour chaque hectolitre, le fabricant de vins de raisins secs.

Il a ainsi à payer des frais de transport plus considérables. En lisant le droit à trois francs, on assurément le vigneron supporte des impôts beaucoup plus élevés que les deux autres vins redoutables, pour chaque hectolitre, le fabricant de vins de raisins secs.

Il a ainsi à payer des frais de transport plus considérables. En lisant le droit à trois francs, on assurément le vigneron supporte des impôts beaucoup plus élevés que les deux autres vins redoutables, pour chaque hectolitre, le fabricant de vins de raisins secs.

Il a ainsi à payer des frais de transport plus considérables. En lisant le droit à trois francs, on assurément le vigneron supporte des impôts beaucoup plus élevés que les deux autres vins redoutables, pour chaque hectolitre, le fabricant de vins de raisins secs.

Il a ainsi à payer des frais de transport plus considérables. En lisant le droit à trois francs, on assurément le vigneron supporte des impôts beaucoup plus élevés que les deux autres vins redoutables, pour chaque hectolitre, le fabricant de vins de raisins secs.

Il a ainsi à payer des frais de transport plus considérables. En lisant le droit à trois francs, on assurément le vigneron supporte des impôts beaucoup plus élevés que les deux autres vins redoutables, pour chaque hectolitre, le fabricant de vins de raisins secs.

Il a ainsi à payer des frais de transport plus considérables. En lisant le droit à trois francs, on assurément le vigneron supporte des impôts beaucoup plus élevés que les deux autres vins redoutables, pour chaque hectolitre, le fabricant de vins de raisins secs.

Il a ainsi à payer des frais de transport plus considérables. En lisant le droit à trois francs, on assurément le vigneron supporte des impôts beaucoup plus élevés que les deux autres vins redoutables, pour chaque hectolitre, le fabricant de vins de raisins secs.

Il a ainsi à payer des frais de transport plus considérables. En lisant le droit à trois francs, on assurément le vigneron supporte des impôts beaucoup plus élevés que les deux autres vins redoutables, pour chaque hectolitre, le fabricant de vins de raisins secs.

Il a ainsi à payer des frais de transport plus considérables. En lisant le droit à trois francs, on assurément le vigneron supporte des impôts beaucoup plus élevés que les deux autres vins redoutables, pour chaque hectolitre, le fabricant de vins de raisins secs.

Il a ainsi à payer des frais de transport plus considérables. En lisant le droit à trois francs, on assurément le vigneron supporte des impôts beaucoup plus élevés que les deux autres vins redoutables, pour chaque hectolitre, le fabricant de vins de raisins secs.

Il a ainsi à payer des frais de transport plus considérables. En lisant le droit à trois francs, on assurément le vigneron supporte des impôts beaucoup plus élevés que les deux autres vins redoutables, pour chaque hectolitre, le fabricant de vins de raisins secs.

Il a ainsi à payer des frais de transport plus considérables. En lisant le droit à trois francs, on assurément le vigneron supporte des impôts beaucoup plus élevés que les deux autres vins redoutables, pour chaque hectolitre, le fabricant de vins de raisins secs.

Il a ainsi à payer des frais de transport plus considérables. En lisant le droit à trois francs, on assurément le vigneron supporte des impôts beaucoup plus élevés que les deux autres vins redoutables, pour chaque hectolitre, le fabricant de vins de raisins secs.

Il a ainsi à payer des frais de transport plus considérables. En lisant le droit à trois francs, on assurément le vigneron supporte des impôts beaucoup plus élevés que les deux autres vins redoutables, pour chaque hectolitre, le fabricant de vins de raisins secs.

Il a ainsi à payer des frais de transport plus considérables. En